

**ARRETE MUNICIPAL
N°219-2022**

**REGLEMENTATION SUR L'UTILISATION DES VOIES COMMUNALES ET
CHEMINS RURAUX DE LA COMMUNE DES GETS DANS LE CADRE DE
L'EXPLOITATION FORESTIERE**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE LES GETS, HAUTE-SAVOIE,

VU, le Code de la voirie routière et notamment les articles L 113-2, L 116-1 à L 116-7 et R 116-1 à R 116-2, L 141-1, L 141-2 et R 141-3, L 141-9 concernant les voies communales ;

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2212-1, L 2212-5, L 2213-4 et L 2122-21 ;

VU, le Code Rural, et notamment les articles L 161-1, L 161-5, L 161-8, D 161-10 et D 161-11, D 161-14 à D 161-19, R 161-28 relatifs aux chemins ruraux ;

VU, le code pénal, notamment l'article R.610-5 relatif aux sanctions applicables pour le non-respect des directives concernant les chemins ruraux ;

CONSIDERANT, qu'il est indispensable de mettre en place des mesures visant à sauvegarder les voies communales et chemins ruraux lors des opérations de débardage, stockage et transports des bois, menées dans le cadre de l'exploitation forestière,

Sur proposition de Monsieur le Maire des Gets,

ARRETE

ARTICLE 1er : L'utilisation des voies communales et chemins ruraux dans le cadre de l'exploitation forestière est soumis à réglementation.

ARTICLE 2 : Les propriétaires de bois et leurs ayants droit, les exploitants forestiers, devront lors de l'exploitation de leur parcelle et du débardage de bois, en faire la déclaration préalable à la mairie lorsque ce débardage emprunte une voie communale, un chemin rural ou un chemin d'exploitation communal.

Pour ce faire, ils devront utiliser un formulaire de demande d'autorisation de voirie (annexé au présent arrêté) téléchargeable sur le site internet de la mairie des Gets : www.lesgets-mairie.fr

➔ **CERFA 14023*01 à compléter en ligne obligatoirement**

[Demande de permission ou d'autorisation de voirie, de permis de stationnement, ou d'autorisation d'entreprendre des travaux \(Formulaire 14023*01\) | entreprendre.service-public.fr](#)

*Ce document devra être rendu, complété, au minimum 15 jours ouvrables avant le début des opérations. De plus, il ne se substitue nullement à une déclaration de travaux à proximité des réseaux qui est obligatoire (DT-DICT Cerfa 14434*03), ni à la prise de renseignements quant aux périmètres de protection des captages et sources gérés par la commune des Gets (périmètres de protection immédiate, périmètres de protection rapprochée et périmètres de protection éloignée) via le lien ci-dessous :*

[Téléservice Réseaux et canalisations \(Démarche en ligne\) | entreprendre.service-public.fr](#)

Les opérations d'exploitation forestière ne pourront débuter qu'après validation de la mairie.

ARTICLE 3 : Ils devront procéder, en présence d'un représentant de la commune, à un état des lieux avant et après exploitation, de façon à mettre en évidence les éventuels dégâts occasionnés et à limiter au maximum les dommages éventuels à ces voies et chemins.

Ils devront pour se faire utiliser le formulaire d'état des lieux (annexé au présent arrêté).

ARTICLE 4 : En cas de dégradation de ces voies, constatée par le représentant de la commune, un accord sera recherché pour que l'exploitant remettre la voirie ou le chemin en état ou, après mise en demeure non suivi d'effets, par la commune mais aux frais de l'intéressé.

Cette contribution sera proportionnée aux dégradations constatées. Faute d'accord amiable, et après expertise à la charge du propriétaire de bois et forêts et leurs ayants droit et des exploitants forestiers, le montant de la remise en état des voies sera fixé par le tribunal administratif compétent.

ARTICLE 5 : Période touristique (**Été :** du 1^{er} juillet au 31 Août ; **Hiver :** du 15 décembre au 15 avril) : Considérant la fréquentation touristique pendant ces périodes, les opérations d'exploitation forestière seront interdites. Toutefois, pour ne pas pénaliser l'activité forestière tout en conciliant la tranquillité des promeneurs, une tolérance de débardage sera admise entre 06 heures du matin et 09 heures du matin pour la saison estivale, sauf les samedis, dimanches et jours fériés. Cette tolérance ne sera pas acceptée en période hivernale.

ARTICLE 6 : La commune des Gets se réserve le droit de faire interrompre à tout moment ou d'interdire momentanément les opérations d'exploitation forestière, notamment en fonction des conditions climatiques et de l'état hydrique des sols estimé ou non tolérable par les services compétents de la commune.

ARTICLE 7 : Le responsable des travaux doit veiller aux points suivants :

➤ Pendant l'exploitation :

Ne pas entraver la circulation quotidienne sur la voie,
Signaler le chantier en bordure de coupe, sur un panneau suffisamment important et qui soit visible des voies d'accès au chantier,
Tenir la chaussée rendue libre à la circulation propre et débarrassée de la terre et de débris de bois,
Maintenir l'écoulement des eaux de ruissellements et de source dans les fossés ou ruisseaux.

➤ En fin d'exploitation :

Remettre en état les chemins en fin de travaux afin de permettre une circulation et une utilisation normale, au moins égale à l'état antérieur.

ARTICLE 8 : Le présent arrêté peut être déféré devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 9 : Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément à la loi et règlement en vigueur.

ARTICLE 10 : Ampliation du présent arrêté sera adressé :

- A la Chambre d'Agriculture de la Haute-Savoie,
- A l'Union des Forestiers Privés de la Haute-Savoie,
- A Monsieur le Directeur d'Agence de l'ONF d'Annecy,
- Au commandant de la Brigade de Gendarmerie de Montriond,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques,
- Monsieur le Responsable du Centre Technique Municipal,
- A la Police Municipale des Gets.

FAIT A LES GETS, le 18 octobre 2022

**Pour le Maire empêché,
L'Adjoint suppléant
Simon BERGOEND**



Annexes :

Cerfa 14023*01

Cerfa 14434*01

Etat des lieux chantiers forestiers

Conformément à l'article R. 421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Toutefois, durant ce délai de deux mois, un recours gracieux peut être exercé auprès de mes services.



**Demande de permission ou d'autorisation de voirie, de permis
de stationnement, ou d'autorisation d'entreprendre des travaux**

Code de la voirie routière L113-2 ; L115-1 à L116-8 ; L123-8 ; L131-1 à L131-7 ; L141-10 et L141-11
Code général des collectivités territoriales L2213-6 ; L2215-4 et L2215-5

Gestionnaires des réseaux routiers



Le demandeur

Particulier service public maître d'oeuvre ou conducteur d'opération entreprise

Nom : Prénom :
Dénomination : Représenté par :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel :@.....

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel :@.....

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
Hors agglomération En agglomération
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité :
Document d'urbanisme antérieur (déclaration de travaux ou permis de construire) :
Référence cadastrale : Section(s) : Parcelle(s) : Lieu-dit :

Nature et date des travaux

Pose de compteur / branchement aux réseaux ⁽¹⁾

	Pose de clôtures	Pose de portail (portillon)	Plantations
À l'alignement	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
En retrait de l'alignement	<input type="text"/> mètres	<input type="text"/> mètres	<input type="text"/> mètres

Dépôt ou Stationnement ⁽²⁾ Saillie ou Surplomb ⁽²⁾ Aménagement d'accès ⁽²⁾ Ouvrages divers ⁽¹⁾

Station service Renouvellement Création

Autres
Date prévue de début d'application Durée d'application (en jours calendaires) :

Nota : Pour connaître la délimitation du domaine public routier au droit d'une propriété riveraine, il faut déposer, auprès du gestionnaire de la route concernée et selon les modalités qu'il aura fixées, en complément, une demande d'alignement individuel.

⁽¹⁾ Compléter le cadre ouvrages divers ⁽²⁾ compléter le cadre correspondant

Dépôt ou stationnement ⁽²⁾	
Demande initiale <input type="checkbox"/>	Prolongation <input type="checkbox"/> référence du permis de stationnement :
Nature du dépôt ou stationnement	Matériaux <input type="checkbox"/> Benne <input type="checkbox"/> Grue <input type="checkbox"/> Etalage <input type="checkbox"/>
	Echafaudage <input type="checkbox"/> Mobilier urbain <input type="checkbox"/> Terrasses de café <input type="checkbox"/> Vente le long de la voie ou sur aire de service <input type="checkbox"/>
	Autres (à préciser) <input type="checkbox"/> :
Saillie ou surplomb ⁽²⁾	
Largeur :	de la voie <input type="text"/> mètres de la saillie <input type="text"/> mètres des trottoirs <input type="text"/> mètres Hauteur sous saillie <input type="text"/> mètres
Aménagement d'accès ⁽²⁾	
Avec franchissement de fossé <input type="checkbox"/> : Diamètre du tuyau <input type="text"/> millimètre Longueur <input type="text"/> mètres	
Distance par rapport à l'axe de la chaussée <input type="text"/> mètres Nature du tuyau :	
Sans franchissement de fossé <input type="checkbox"/> Largeur de l'aménagement <input type="text"/> mètres	
Ouvrages divers ⁽¹⁾	
Travaux sur ouvrages existants <input type="checkbox"/> Installation nouvelle <input type="checkbox"/>	
Réseaux aériens ou souterrains ou branchement :	
Eau potable <input type="checkbox"/>	Eaux pluviales <input type="checkbox"/> GDF <input type="checkbox"/> Opérateurs réseaux <input type="checkbox"/>
Eaux usées <input type="checkbox"/>	EDF <input type="checkbox"/> Autres (à préciser) <input type="checkbox"/> :
Sous voirie	
Tranchée longitudinale	<input type="text"/> mètres
Tranchée transversale	<input type="text"/> mètres
Fonçage	<input type="text"/> mètres
Sous accotement ou trottoirs	
	<input type="text"/> mètres
	<input type="text"/> mètres
	<input type="text"/> mètres
Aménagement de surface ou équipements :	
Stationnement <input type="checkbox"/>	Arrêt bus <input type="checkbox"/> Passage supérieur ou inférieur <input type="checkbox"/> Équipements de la route <input type="checkbox"/>
Autres (à préciser) <input type="checkbox"/> :	
Pièces jointes à la demande	
Afin de permettre et de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'autorisation est accompagnée des pièces suivantes détaillées par nature de travaux.	
1 - Pour toute demande	
Plan de situation 1/10 000 ou 1/20 000 ^{ème} <input type="checkbox"/>	Plan de localisation précis 1/1 000 ou 1/ 2 000 ^{ème} <input type="checkbox"/> ⁽³⁾ Photos <input type="checkbox"/>
2 - Pièces complémentaires par nature de demande	
2a - Clôtures/portails/Plantations/Dépôt ou stationnement/surplomb	
Coupes longitudinales et transversales indiquant l'emprise occupée du domaine public	1/50 ^{ème} <input type="checkbox"/>
2b - Aménagement d'accès/ouvrages divers portant atteinte au patrimoine	
Plan des ouvrages projetés 1/200 ou 1/500 ^{ème} <input type="checkbox"/>	Cahiers des coupes techniques de tranchées 1/50 ^{ème} <input type="checkbox"/>
Plan de détails de franchissement des points singuliers 1/50 ^{ème} <input type="checkbox"/>	
2c - Station service : Plan d'implantation des pistes avec signalisation de police	1/200 ou 1/500 ^{ème} <input type="checkbox"/>
J'atteste de l'exactitude des informations fournies <input type="checkbox"/>	
Fait à : ... Le : <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	
Nom :	Prénom : Qualité :

(3) Extrait cadastral ou équivalent

Délai de réponse

Le destinataire doit répondre à toute déclaration, même s'il n'est pas concerné, sous 9 jours pour les DT et sous 7 jours pour les DICT, hors jours fériés, après la date de réception de la déclaration dûment remplie. Lorsque la déclaration est reçue sous forme non dématérialisée, ces délais sont portés à 15 jours pour la DT et à 9 jours pour la DICT, hors jours fériés. Pour la DT, il peut être prolongé de 15 jours si l'exploitant effectue des mesures de localisation avant de répondre ou lors d'un rendez-vous sur site avec vous.

Exploitant : _____

Destinataire :

Complément d'adresse : _____

Numéro / Voie : _____

Lieu-dit / BP : _____

Code Postal / Commune : _____

Pays : _____

DT (Déclaration de projet de travaux)

N° consultation du téléservice : _____

N° affaire du responsable du projet : _____

Date de la déclaration : ____ / ____ / ____

Responsable du projet, personne morale Responsable du projet, personne physique Déclaration conjointe DT/DICT

DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux)

N° consultation du téléservice : _____

N° affaire de l'exécutant des travaux : _____

Date de la déclaration : ____ / ____ / ____

Nature de la déclaration (voir les codes au verso) : _____

Responsable du projet (1) : Champs facultatifs

Dénomination : _____

Pays : _____ N° SIRET : _____

Représentant du responsable du projet

Dénomination : _____

Complément / Service : _____

N° : _____ Voie : _____

Lieu-dit / BP : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Personne à contacter : _____

Tél. : _____ Fax(1) : _____

Courriel(1) : _____

Exécutants des travaux (1) : Champs facultatifs

Dénomination : _____

Complément / Service : _____

N° : _____ Voie : _____

Lieu-dit / BP : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Pays : _____ N° SIRET : _____

Personne à contacter : _____

Tél. : _____ Fax(1) : _____

Courriel(1) : _____

Emplacement du projet

Adresse(2) : _____

CP : _____ Commune principale : _____

Nb de communes : _____ (2) : facultatif si emprise dessinée sur le téléservice

Emplacement des travaux (si différent du projet de travaux)

Adresse(2) : _____

CP : _____ Commune principale : _____

Nb de communes : _____ (2) : facultatif si emprise dessinée sur le téléservice

Souhaits pour le récépissé

Souhaite recevoir le récépissé (cas de la DT-DICT conjointe)

Mode de réception du récépissé souhaité : Par voie électronique

Si mode de réception par voie électronique, précisez :

Capacité d'impression des plans : Taille : A4 Couleur :

Souhait de plans vectoriels : au format : _____

Souhaits pour le récépissé

Mode de réception du récépissé souhaité : Par voie électronique

Si mode de réception par voie électronique, précisez :

Capacité d'impression des plans : Taille : A4 Couleur :

Souhait de plans vectoriels : au format : _____

Projet et son calendrier (3) : voir les codes au verso

Nature des travaux(3) : _____

Décrivez le projet : _____

Emploi de techniques sans tranchées : Oui Non

Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : _____ m

Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.

Date prévue pour le commencement des travaux : ____ / ____ / ____ Durée du chantier : _____ jour(s)

Travaux et leur calendrier (3) : voir les codes au verso

Nature des travaux(3) : _____

Décrivez les travaux : _____

Techniques utilisées(3) : _____

Autre, précisez la technique : _____

Précisez, le cas échéant, la profondeur max d'excavation : _____ cm

Cochez en cas de modification du profil du terrain en fin de travaux

Résultats des investigations complémentaires communiqués par le responsable du projet : Oui Non

Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : _____ m

Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.

Date prévue pour le commencement des travaux : ____ / ____ / ____

Durée du chantier : _____ jour(s)

Investigations complémentaires par le responsable du projet (à remplir après réception du récépissé de DT)

Réalisation d'investigations complémentaires : Oui Non

Motif de réalisation ou non d'investigations complémentaires avant travaux (voir au verso) : _____

Date des investigations complémentaires : ____ / ____ / ____

Investigations susceptibles de nécessiter une DICT

Envoi des résultats aux exploitants d'ouvrages et aux entreprises

Signature de l'exécutant des travaux ou de son représentant

Nom du signataire : _____

Signature : _____

Nombre de pièces jointes, y compris les plans : _____

Signature du responsable du projet ou de son représentant

Nom du signataire : _____

Signature : _____

Nombre de pièces jointes, y compris les plans : _____

Rubrique « Destinataire »

La consultation du téléservice "www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr" ou d'un prestataire de service conventionné par l'Ineris, obligatoire avant toute DT et DICT, permet d'obtenir la liste de tous les "destinataires" auxquels la déclaration doit être adressée, ainsi que leurs coordonnées. Toutefois, l'envoi de la DICT n'est pas obligatoire auprès des "destinataires" exploitants ayant indiqué dans leur réponse à une DT de moins de 3 mois ne pas être concernés et n'ayant envoyé aucun rectificatif dans ce délai.

Rubrique « Nature de la déclaration »

La liste ci-dessous permet de préciser la nature de la déclaration dans le cadre prévu à cet effet. Le report du code dans la rubrique suffit.

Liste des déclarations	Code
Déclaration initiale	INITIAL
Déclaration liée à une investigation complémentaire	INVEST
Déclaration renouvelée suite à travaux non entrepris dans un délai de 3 mois	3MR
Déclaration renouvelée suite à interruption de travaux supérieure à 3 mois	INTERUP
Déclaration renouvelée si la durée des travaux est supérieure à 6 mois	6MR

Rubrique « Souhaits pour le récépissé »

Les récépissés numériques sont fournis dans les formats pdf et xml.

Les listes ci-dessous permettent de préciser les souhaits concernant le récépissé et les plans dans les cadres prévus à cet effet.

Mode de réception du récépissé
Par courrier
Par fax
Par voie électronique

Capacité d'impression des plans				
A4	A3	A2	A1	A0

NB : Les plans numériques sont fournis dans les formats pdf ou jpg ou tiff.

Vous pouvez néanmoins demander à l'exploitant de vous fournir des plans numériques vectoriels, sans garantie de réponse.

Format des plans vectoriels
DXF
SHAPE
MIF/MID

Rubrique « Nature des travaux » et « Techniques utilisées »

La liste ci-dessous permet de préciser la nature des travaux envisagés et les techniques de travaux utilisées dans les cadres prévus à cet effet. Le report du ou des code(s) dans les rubriques suffit.

Liste des travaux	Code	Liste des techniques de travaux souterrains horizontaux ou obliques sans tranchée à associer avec le code FOH	Code	Liste des autres techniques	Code
Construction	CNS	Battage de tube ouvert	BTO	Brise-roche	BRO
Construction spéciale (ERP, IGH, ICPE)	CSP	Découpe de branchement	DBR	Echafaudage	ECH
Curage de fossés/de berges	CUR	Extraction de tubes par traction	TRA	Engin élévateur	ELE
Décapage, profilage de chaussées	DEC	Fonçage de tubes	TUB	Engin vibrant	VIB
Démolition	DEM	Fonçage statique de barres pilotes	STA	Explosif	EXP
Drainage, sous-solage	DRA	Forage à la tarière horizontale ou oblique	TAR	Grue	GRU
Élaçage avec branche au delà des distances de sécurité du code du travail *	ELG*	Forage dirigé	FOD	Manuel ou manutention d'objets ou de matériel	MAN
Élaçage avec branche en deçà des distances de sécurité du code du travail *	EBL*	Fusée ou ogive	FUS	Pelles mécaniques et mini-pelles	PEL
Élaçage d'arbre enchevêtré dans réseau isolé *	ERE*	Mange-tube par battage	MTB	Trancheuse	RTR
Emploi de source de chaleur	ESC	Microtunnelier	TUN	Raboteuse, recycleuse stabilisatrice	RAB
Forage horizontal ou oblique	FOH	Tubage par éclatement	ECL	Technique douce (camion aspirateur...)	TED
Forage vertical / Carottage	FOV			Autres engins de chantier	ENG
Pose ou réparation de réseaux de chaleur	CHA				
Pose ou réparation de réseaux souterrains (hors réseaux de chaleur)	SOU				
Remblaiement	RBL				
Terrassement, fouille, excavation	TER				
Travaux en fouille déjà ouverte *	OUV*				
Travaux sans terrassement ni fouille ni enfoncement *	SFP*				
Travaux sur façades et toitures *	FAC*				
Autres	OTR				

*Concerne des travaux strictement aériens

Rubrique « Investigations complémentaires »

La liste ci-dessous permet de préciser la raison de la demande ou de l'absence de demande d'investigations complémentaires dans le cadre prévu à cet effet. Le report du code dans la rubrique suffit.

Investigations avant travaux obligatoires	Code	Investigations avant travaux NON obligatoires	Code
Cartographie de classe B	CARTOB	Cartographie de classe A	CARTOA
Cartographie de classe C	CARTOC	Dispense d'investigations et clause dans le marché	DISPEN
Absence de cartographie	ACARTO	Investigations complémentaires malgré dispense	INVEMD

ETAT DES LIEUX CHANTIERS FORESTIERS



Entre la commune de : LES GETS

(Nom, Prénom, N° de téléphone)

Et l'entreprise :

(Nom, Prénom, N° de téléphone)

*A établir en deux exemplaires :
un exemplaire pour la commune, un exemplaire pour l'entreprise.*

ETAT DES LIEUX PRÉALABLE AUX TRAVAUX

Situation et description des travaux

Commune : **Lieudit/localité :**

Section (s) : **N° de parcelle (s) :**

Nom du propriétaire :

Nature de la coupe :

Date approximative de commencement des travaux : _____ / _____ / _____

Date approximative d'achèvement des travaux : _____ / _____ / _____

Contraintes particulières sur le chantier

Présence d'un réseau aérien : Oui Non

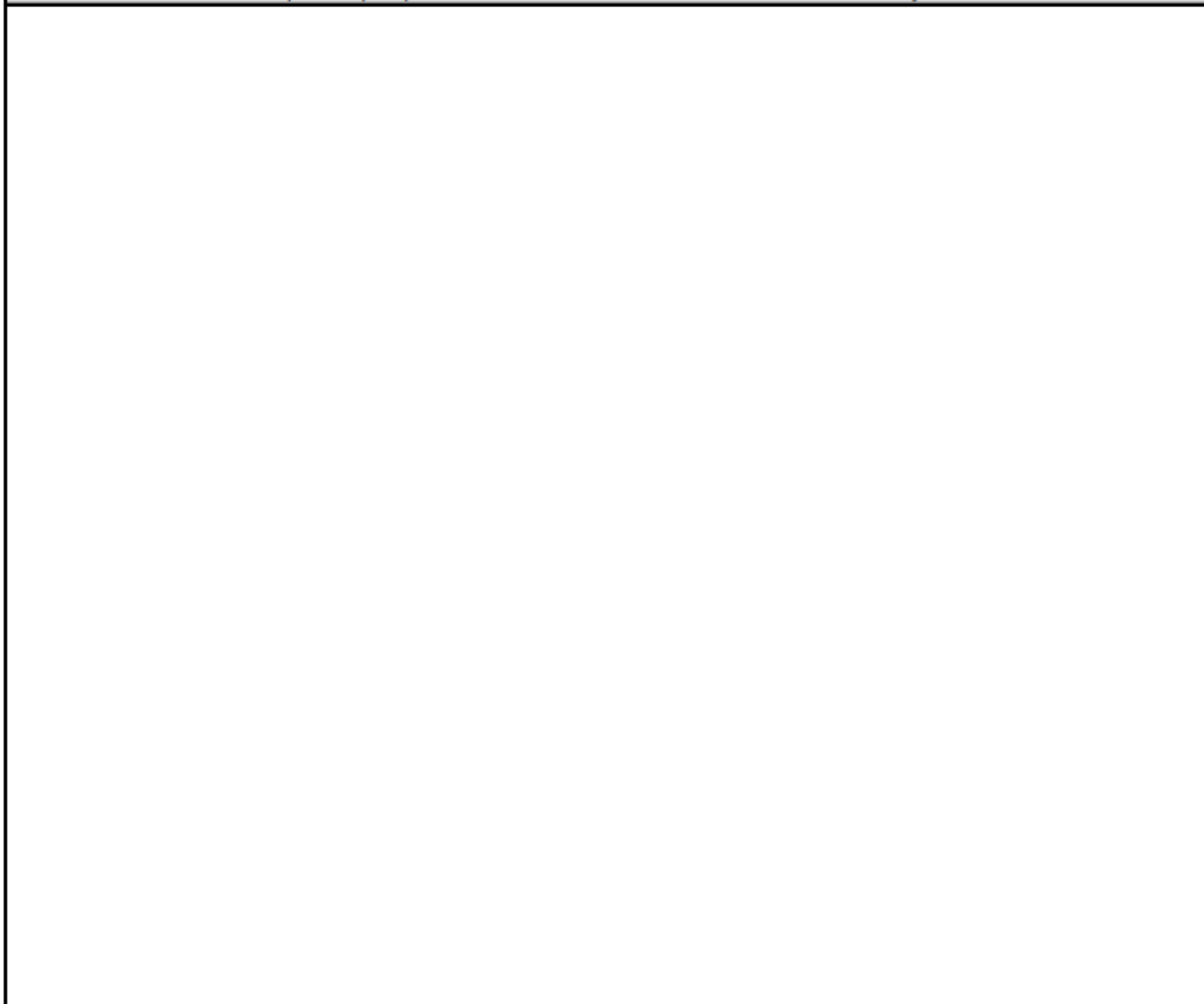
Contrainte de dépôt des bois : Oui Non (Si oui, préciser :
.....)

Contrainte de retournement : Oui Non (Si oui, préciser :
.....)

Nécessité d'adaptation de la voirie aux besoins du chantier : Oui Non
(Si oui, préciser :
.....)

Croquis

Reporter quelques éléments de localisation et les numéros de tronçons



Observations particulières sur les infrastructures				
N° Tronçon	Etat			Observations
	Bon	Moyen	Mauvais	

Personnes présentes lors de l'état des lieux et fonction :

Fait en deux exemplaires à Les Gets , le ____/____/____

Signature du représentant de l'entreprise,

Signature du représentant de la commune,